



الجَزَائِير

À L G E R I A

Intervention
de S.E.M. Mourad BENMEHIDI, Ambassadeur,
Représentant Permanent
au débat général de la Première Commission

New York, 09 Octobre 2008

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord de vous présenter les félicitations de la délégation algérienne pour votre élection à la Présidence de la Première Commission et de vous assurer, ainsi que les membres du Bureau, de notre coopération, pleine et entière, pour le succès de nos travaux. Je ne saurais également manquer de saluer la présence parmi nous de l'Ambassadeur Sergio Duarte, Haut Représentant pour les Affaires du Désarmement.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du Groupe des Pays Non Alignés ainsi que celle de la délégation du Nigeria au nom du Groupe africain.

Monsieur le Président,

La présente session de l'Assemblée Générale marque le trentième anniversaire de la première session extraordinaire de l'Assemblée Générale consacrée au désarmement, qui constitua un tournant historique de l'action multilatérale en faveur du désarmement, dont le Document final a servi de schéma directeur aux efforts de l'Organisation des Nations Unies en la matière.

La fin de la guerre froide et de la confrontation idéologique, aidant, cet élan de conscience de la communauté internationale avait favorisé l'avènement d'un climat de détente et de coopération qui augurait de meilleures perspectives pour le dialogue et la concertation dans le domaine du désarmement. L'on avait assisté, alors, à une mutation qualitative dans les esprits qui s'est traduite par un assouplissement dans les positions et une libération des initiatives, restées longtemps prisonnières du jeu étroit des rapports de puissance.

Aujourd'hui, l'on se rend compte que l'espoir suscité par ces efforts tendant à affranchir l'humanité du spectre des armes de destruction massive a cédé la place au désenchantement, voire la frustration, tant les risques liés à la mise au point d'armes de nouvelle génération et à l'émergence de menaces de prolifération des Armes de Destruction Massive n'ont jamais été aussi pressantes et porteuses d'inquiétudes pour l'ensemble de la Communauté internationale.

Le blocage de l'entreprise multilatérale visant un désarmement général et complet, constitue pour nous une source de profonde préoccupation. A défaut d'une volonté collective de mener à bien la concrétisation des objectifs découlant de l'article VI du TNP et les décisions prises par la Conférence d'examen du TNP en 1995 et 2000, le risque existe de compromettre sérieusement les espoirs nourris tout au long de ces trois dernières décennies en vue d'asseoir les fondements du système de sécurité collective auquel nous aspirons.

A cet égard, la tenue de la prochaine Conférence d'examen du TNP en 2010, de même que sa troisième réunion préparatoire en mai prochain, nous offrent une opportunité réelle afin de réhabiliter le cadre multilatéral de concertation et de négociation en matière de désarmement nucléaire, qui demeure la plus haute priorité, et d'apporter des solutions globales et durables aux questions du désarmement et de non prolifération qui constituent deux processus étroitement liés.

Le renforcement du régime de non prolifération nucléaire est nécessaire, dès lors qu'il va de pair avec des progrès significatifs en matière de désarmement nucléaire. Toute tentative visant la persistance du déséquilibre entre les deux sera de nature à nourrir les suspicions que font naître les approches unilatérales. Les initiatives visant à renforcer le régime de non prolifération nucléaire ne peuvent à elles seules apporter la réponse collective à la menace globale que constitue la présence continue de l'arme nucléaire. La prévention de la prolifération, de même que les initiatives visant le renforcement des mesures de non prolifération ne sauraient être un prétexte visant à entraver l'accès des Etats parties au TNP à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à des fins de développement

Monsieur le Président,

L'Algérie demeure convaincue que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie réelle de sécurité tant pour les Etats non dotés d'armes nucléaires que pour ceux qui en disposent. En attendant, les Etats non dotés d'armes nucléaires sont en droit de bénéficier, de façon inconditionnelle, des garanties interdisant l'utilisation ou la menace d'utilisation, en toutes circonstances, de l'arme nucléaire à leur encontre par les Etats nucléaires. Pour qu'elles soient dissuasives et crédibles, il est urgent que ces garanties de sécurité soient codifiées dans un instrument juridiquement contraignant.

C'est dans cet esprit également que nous percevons la création de zones exemptes d'armes nucléaires comme étant un moyen efficace concourant au renforcement du régime de la non-prolifération et au soutien des efforts entrepris en vue de conférer un contenu réel à l'œuvre du désarmement nucléaire et un instrument important qui contribue à l'objectif primordial de la consolidation de la paix et de la sécurité au niveau régional et international.

L'Algérie qui a contribué activement à l'élaboration et à l'adoption du Traité de Pelindaba en Afrique, qu'elle a ratifié en 1998, demeure profondément préoccupé par l'absence de progrès dans la mise en place d'une Zone Exempte d'Armes Nucléaires dans la région du Moyen Orient. Elle exhorte la Communauté internationale à adresser un signal fort pour demander à Israël de se conformer à la légalité internationale et lever le principal, voire l'unique obstacle devant cet important objectif, et contribuer ainsi au renforcement de la paix et de la stabilité dans cette région névralgique du monde.

Monsieur le Président,

L'Algérie est résolument engagée à remplir toutes ses obligations découlant des instruments régionaux et internationaux auxquels elle est partie. Elle ne ménagera aucun effort, dans le cadre des instances régionales et multilatérales dans lesquelles elle est partie, pour soutenir et promouvoir les initiatives destinées à relancer le processus de désarmement et de non prolifération nucléaire ainsi que du contrôle des armements.

A cet égard, ma délégation partage les préoccupations de nombreuses délégations, africaines notamment, en ce qui concerne les risques que représentent la prolifération et la circulation illicite des armes légères dont les effets déstabilisateurs menacent gravement la paix et la stabilité internationales. Aussi nous réitérons notre attachement à la mise en œuvre rapide du Programme d'Action des Nations Unies sur la lutte contre le commerce illicite des armes légères qui a jeté les bases d'une coopération internationale et balisé la voie à l'action commune et solidaire en vue d'éradiquer ce fléau, principale source d'approvisionnement du terrorisme et des zones de conflit notamment en Afrique. C'est dans cet esprit également que l'Algérie s'est jointe aux efforts de la Communauté internationale visant à mettre en place un cadre multilatéral, sous les auspices des Nations Unies, visant à réglementer les transferts internationaux des armes classiques.

Par ailleurs, et en conformité avec ses obligations internationales au titre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel, l'Algérie a achevé, en novembre 2005, le processus de destruction de son stock de mines antipersonnel, soit six mois avant le délai imparti par ladite Convention.

Au plan régional, l'Algérie a fait de son engagement et son attachement indéfectibles à la promotion de la paix et la sécurité internationales une constante de sa politique étrangère et un principe cardinal autour duquel s'articule son action sur la scène internationale. Elle demeure animée par le souci d'apporter sa contribution aux initiatives tendant à privilégier le dialogue et la concertation et à renforcer la sécurité au sein de ses cadres traditionnels d'appartenance et de solidarité que ce soit dans la région méditerranéenne ou en Afrique.

Aussi, ma délégation se fait un honneur et un plaisir de soumettre annuellement à l'appréciation de la Première Commission de l'Assemblée Générale un projet de résolution portant sur «*le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée*».

Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais réitérer mes vœux de plein succès aux travaux de la Commission et je vous remercie.